

# Sermon de Mgr Lefebvre - Jeudi-Saint - Messe chrismale - 23 mars 1978

Publié le 23 mars 1978  
Mgr Marcel Lefebvre  
7 minutes

---

La Porte Latine - FSSPX France - Homélie à Écône, 23 mars 78, Jeudi-Saint et Messe Chrismale

Mes bien chers frères,

Mes bien chers amis,

Mes bien chers confrères dans le sacerdoce,

Dans quelques instants, selon les prescriptions de l'Église, selon la continuité immémoriale de l'Église, l'évêque va consacrer les Huiles saintes qui vont servir pour administrer les sacrements.

Pour nous prêtres, qui avons déjà souvent administré ces sacrements, je pense que nous avons cette conviction profonde, que ces Huiles saintes que nous employons pour communiquer la grâce aux fidèles, sont vraiment efficaces. Qu'elles sont vraiment un signe et un objet qui doivent être vénérés par nous, qui doivent être vénérés parce qu'ils sont profondément unis à la grâce que Notre Seigneur Lui-même a reçue de Dieu.

Vous l'avez entendu ces jours-ci, mes chers amis, à l'occasion de la lecture du livre du Père Garrigou-Lagrange sur le Sauveur, Notre Seigneur est l'Oint, est Celui qui a reçu l'Onction sainte. Comment l'a-t-il reçue ? Il l'a reçue dans son âme et dans son corps par l'union hypostatique, par l'union à la divinité du Verbe, à la divinité du Fils de Dieu.

C'est parce que son âme et son corps ont été unis au Verbe de Dieu, que son âme est entrée immédiatement dans la contemplation de Dieu. Qu'elle a été vraiment remplie de l'Esprit Saint, remplie de Dieu, comme si une Huile sainte avait pénétré dans les profondeurs de l'âme du Seigneur.

Et cette Huile sainte qui n'est ni plus ni moins que la divinité même de Dieu, la divinité du Verbe de Dieu, s'est répandue aussi sur son Corps par l'intermédiaire de son Âme et ainsi, non seulement son Âme a été sanctifiée, mais son Corps l'a été aussi. Et même ceux qui l'approchaient, tout ce qu'il portait, tout ce qu'il avait.

Souvenez-vous de cette femme syro-phénicienne, qui tentait de toucher une frange de son vêtement, en se disant si j'arrive à toucher la frange de son vêtement, je serai guérie.

Et elle avait raison. Elle avait raison parce que tout ce qui touche à Notre Seigneur était comme imprégné de sa divinité, imprégné de cette Huile sainte qui était la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Et ainsi. Notre Seigneur a voulu que ses paroles, ses actes, les objets qu'il aurait désignés pour être consacrés par Lui, par l'intermédiaire de ses prêtres et de ses évêques qui agissent *in Persona Christi*, qui agissent en la « Personne du Christ », que ces choses consacrées portent en elles la grâce de Notre Seigneur ; portent en elles sa divinité en quelque sorte - une participation à sa divinité - puisque la grâce n'est pas autre chose, la grâce nous rend *divinæ consortes naturæ* (2 P 1,4) : « Nous rend participants à la nature divine ».

Alors, avec quelle dévotion, avec quel respect nous devons procéder à ces consécutions, à ces bénédictions, qui ne sont pas nôtres ; nous ne sommes que les instruments. L'évêque dans cette consécution, dans cette bénédiction, n'est qu'un simple instrument. C'est Notre Seigneur Jésus-Christ Lui-même qui bénira, qui consacrera ces Huiles saintes.

Notre Seigneur aurait pu agir autrement. Mais il a voulu que ces créatures qu'il a créées - sans doute, je crois que nous pouvons l'affirmer - qu'il a créées dans ce but, avec cette intention.

Le blé pour l'Eucharistie, le vin pour la Consécration du Précieux Sang, l'eau pour le sacrement du baptême, l'huile d'olives pour toutes ces Huiles saintes, qui sont consacrées et bénies. Toutes ces créatures que Notre Seigneur a voulu qu'elles soient porteuses de grâces, qu'elles soient divinisées

en quelque sorte ; il les a créées ; il les a voulues, pour cela, pour notre bien, pour notre bien spirituel, pour notre bien surnaturel, bien avant notre bien matériel, bien avant la nourriture de notre corps.

L'homme moderne - comme l'on dit aujourd'hui - en nous voyant faire ces consécrationes et ces bénédictions, sourit, sourit d'un certain sourire méprisant. Parce qu'il ne croit pas, parce qu'il n'a pas la foi en Notre Seigneur Jésus-Christ ; parce qu'il ne croit pas à la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Alors comment pourrait-il avoir le respect des Choses saintes, s'il ne croit pas à la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ ?

Car tout est là pour nous. Tout est là dans notre Sainte Religion : c'est la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ qui est à la base de toute notre religion. Pour nous au contraire, mes chers amis, qui avons la foi, qui croyons que Notre Seigneur Jésus-Christ est Dieu ; qui croyons que le Corps et l'Âme de Notre Seigneur Jésus-Christ qui ont été unis au Verbe de Dieu, qui croyons par conséquent que tout ce que Notre Seigneur Jésus-Christ a fait est d'institution divine ; que l'Église catholique est divine, que tous les sacrements sont divins ; que la foi qu'il nous a enseignée est divine et que par conséquent par ces moyens nous approchons de Dieu, nous nous unissons à Dieu, par Notre Seigneur Jésus-Christ, en Notre Seigneur Jésus-Christ, pour Notre Seigneur Jésus-Christ.

Alors l'Église qui croit, l'Église qui a la foi, demande dans ses Livres saints qu'elle nous confie, comme le rituel par exemple, elle demande que nous gardions les rites sacrés qui ont été institués par l'Église, que nous les gardions fidèlement ; que nous n'en changions rien et que nous ayons de la vénération pour les objets qui servent au culte de Dieu, qui servent à l'administration des sacrements.

Et si vous ouvrez votre Droit Canon vous trouverez que l'Église demande aux prêtres de garder ces saintes Huiles dans un endroit décent, convenable, sous clef, dans la sacristie. Comme on conserverait bientôt le Saint-Sacrement lui-même.

Et si le prêtre avait besoin pendant quelque temps de garder les saintes Huiles chez lui, dans sa maison, cela ne devrait être - dit le Droit Canon - qu'exceptionnel. Sans doute, en disant cela, l'Église pense aux prêtres chargés du ministère, dont l'habitation se trouve auprès de leur église. Mais tout cela montre combien l'Église a le respect de ces Choses saintes.

Et nous aussi, mes chers amis, nous devons avoir le respect de ces choses, les fidèles demandent cela de nous. Nous ne pouvons pas traiter ces choses à la légère. Nous ne pouvons pas manifester un manque de foi, une absence de foi, en négligeant toutes ces Choses saintes.

Alors tandis que l'évêque va, dans quelques instants, bénir et consacrer ces saintes Huiles et que vous assisterez à la vénération publique et officielle voulue par l'Église de ces Huiles saintes, vous prendrez la résolution de garder avec respect, avec amour, avec dévotion ces choses sacrées. Lorsque vous serez prêtre, lorsque vous administrerez les sacrements, vous aurez toujours un saint Respect pour ces choses, afin que les fidèles, voyant votre foi, louent le Bon Dieu et remercient Dieu de leur avoir donné, par l'intermédiaire de ces créatures, la grâce de Notre Seigneur Jésus-Christ.

276

Demandez aussi cette dévotion, à la très Sainte Vierge Marie, elle qui a pris un soin si vigilant, avec tant de dévotion de Notre Seigneur Jésus-Christ Lui-même, de tout ce qui approchait de Notre Seigneur pendant ces trente années, pendant lesquelles elle a vécu près de Lui, on peut dire même les trente-trois années, toute l'existence de Notre Seigneur.

Imaginez le soin que la très Sainte Vierge Marie devait avoir pour Notre Seigneur Jésus-Christ Lui-même.

Eh bien demandons à la très Sainte Vierge, de nous donner les sentiments qu'elle avait, lorsqu'elle veillait sur Notre Seigneur, afin que nous aussi nous veillions sur Notre Seigneur par l'intermédiaire de toutes les choses qu'il a remises dans nos mains, pour notre ministère sacerdotal.

*Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.*